

Litige avec un service après vente

Par Collin Herve, le 24/11/2016 à 16:59

Bonjour j ai acheté en septembre 2014 une scie à bûche thermique d un montant de 883e chez bricozor a mondeville.cette machine est garantie 5 ans. Suite à une panne (moteur) je leur ai téléphoné début octobre.ils m ont dirigé vers une société qui répare pour eux. J ai contacté cette société leur ai envoyé par mail tous les renseignements qu'ils demandaient.après plusieurs relances a cette société toujours rien que puis je faire? Merci pour votre reponse

Par Bricozor, le 06/12/2016 à 10:50

Cher client,

Suite a notre dernière conversation téléphonique, toute notre équipe est heureuse d'avoir pu vous aider a résoudre votre demande. Nous avons pris la main sur la procédure que vous aviez mis en place avec le service de réparation, et avons contacté directement le fabricant afin qu'il résolve dans les 48h votre dossier. Suite a votre confirmation de prise de contact et de la solution apportée, nous restons a votre écoute pour la suite si besoin. Egalement, nous vous conseillons de nous contacter directement en cas de litige. Il est très important que vous restiez disponible lors de nos appels ou de l'envoi de nos mails.

Bricozor vous souhaite de passer d'excellente fêtes de fin d'année.

A très Bientôt.